

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS438

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

À la seconde phrase de l'alinéa 24, après la deuxième occurrence du mot :

« organisations »,

insérer le mot :

« professionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel